

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

### VI – ADMINISTRATION GENERALE : MAISON DE SANTE

#### **Rapport n°3 : Centre Territorial de Santé – Plan de financement**

Dans le cadre de l'installation du Centre Territorial de Santé à la Maison de Santé du Fezensac, la collectivité a du s'engager, dans le cadre de la Convention partenariale avec le Département du Gers, à équiper les cabinets médicaux.

Pour bénéficier de la subvention de la Région Occitanie, il convient d'approuver un plan de financement de l'opération dans les conditions suivante :

- 50% Département
- 30% Région
- 20 % Autofinancement